



La langue ce coup d'Eta

Un testament linguistique, en somme. Voilà ce qu'est *La langue dans la cité – Vivre et penser l'équité culturelle*, le nouvel essai de Jean-Marie Klinkenberg. Loin d'être un plaidoyer « vieille France » ou une défense et illustration à la Du Bellay, ce livre, c'est d'abord une vibration modeste et sincère d'un homme qui a consacré sa vie à tout ce qui touche à la langue. PAR JEAN-ROGER PESIS

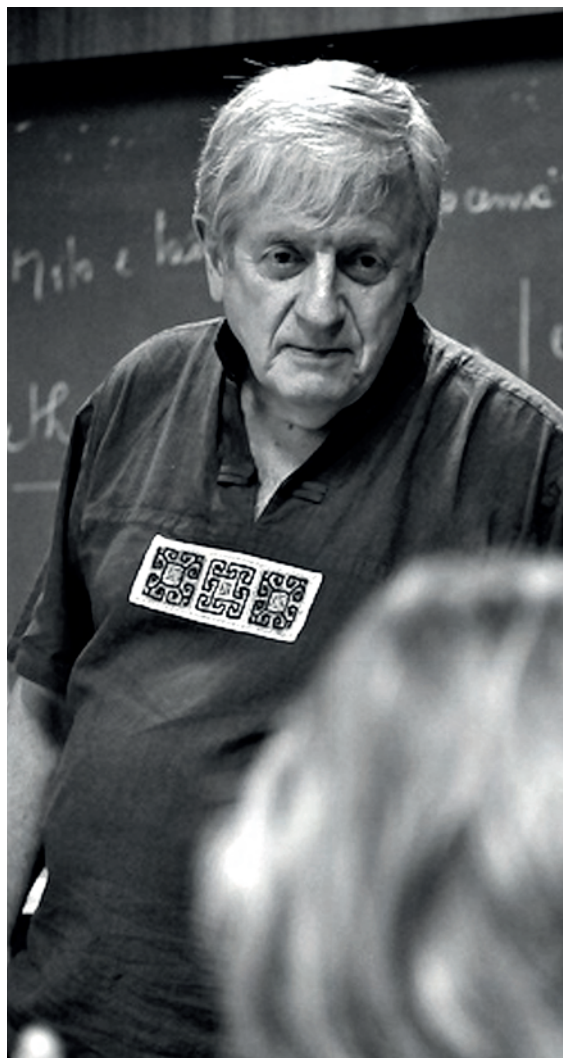
Dans cet essai, véritable bible de la politique linguistique, ce n'est pas tant la langue qu'il convient de défendre, mais plutôt les droits de ses locuteurs à la parler. Un engagement qu'a toujours mené l'ancien professeur de rhétorique et de sémiotique de l'Université de Liège et ancien président du Conseil supérieur de la langue française. La politique linguistique concerne les affaires de la Cité et doit donner aux citoyens les moyens de leur langue. Surtout quand une bonne partie des exclusions se situe *dans et à travers* la langue car, derrière elle, il y a, à l'évidence, des enjeux économiques mais également sociaux. Mais comme dans d'autres matières, il peut ici y avoir de la bonne comme de la mauvaise politique. Après tout, la langue est typiquement un de ces objets que l'on croit connaître, tant il nous est familier, mais ce n'est souvent qu'un leurre. «*C'est toute l'ambivalence de la langue qui peut enfoncer les citoyens, sous prétexte*

de vouloir les libérer», rappelle Jean-Marie Klinkenberg.

RÉCONCILIER LE CITOYEN

Loin d'être un simple instrument de communication, la langue joue le rôle d'une *révélatrice* qui exprime ou cristallise un grand nombre de problèmes sociaux. Pour le meilleur et pour le pire, souvent. «*Elle peut contribuer tant à aggraver qu'à réduire la fracture sociale; elle peut susciter cette méfiance entre citoyen et monde politique qui fait le lit de l'extrême droite comme elle peut aussi en préserver; elle peut condamner des collectivités entières à l'arriération ou, au contraire, les faire participer à la culture vivante d'aujourd'hui.*»

Mais pour mener une action concertée en matière linguistique, il faut qu'elle devienne un moyen à des fins auxquelles le corps social peut s'identifier. C'est ce qui a fait le succès remarquable de la politique linguistique menée au Québec. Au fond, plus qu'un texte de loi, une telle politique doit faire l'objet d'un débat aussi large que possible au sein de la société. «*Il s'agit de rien de moins que réconcilier le citoyen avec sa langue. Le persuader que sa langue est à lui, qu'il n'en est pas simplement le locataire,*



t permanent

que ce n'est pas lui qui est fait pour elle, mais elle qui est faite pour lui, n'est pas une mince affaire.»

sonnel. Bref, « il s'agit de lui rappeler que la pratique langagière est d'abord le lieu des sentiments ».

Au lieu d'« intérêts notionnels », on aurait pu choisir « intérêts fictifs ». Opter pour la première ne fut évidemment pas neutre

UNE NOTION D'INTÉRÊT

Action délicate, en effet, car en tant qu'instrument identitaire, permettant la construction de l'individu et de la collectivité, la langue est un des points les plus sensibles de la société. «Le citoyen admet facilement l'intervention du droit pour régir le rapport que les langues entretiennent entre elles, il est beaucoup moins prêt à tolérer que la relation qu'il entretient avec sa langue puisse être objet de l'intervention publique.»

En effet, comme le relève Jean-Marie Klinkenberg, le francophone est beaucoup moins opposé qu'on ne l'a dit à une politique volontariste de promotion de la langue. Ainsi, des enquêtes montrent que 65% des Français sont favorables à une politique volontariste qui viserait à enrayer le déclin de leur langue, chiffre qui monte à 82,5% en Belgique francophone.

Mais pour arriver à cette réconciliation du citoyen à sa langue, il lui faut comprendre que le français peut être instrument de promotion ou un outil d'épanouissement per-

Toute mesure politique doit faire l'objet d'un accompagnement pédagogique. «Un exemple parlant à cet égard est celui des aménagements orthographiques de 1990. Si cette réforme n'a pas emporté l'adhésion de ceux qu'elle servait pourtant, c'est en partie parce que les acteurs n'ont pas élaboré à temps cet accompagnement pédagogique.»

Mais pas question, à l'heure du politiquement correct, de mettre en place une politique de la langue qui ferait passer les signes avant les choses. «Il est plus facile d'inventer un mot ou un slogan que de changer des habitudes ou des structures. Même si les mots aident à changer les habitudes et les structures. Or, le siècle de la publicité s'y entend, à ces nouveautés qui ne coûtent pas, et ses plus grandes inventions en matière de camouflage, c'est sur le terrain des mots qu'on les trouve. Donc, si "l'égalité grammaticale" visée par les textes réglementaires sur la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres – mesures dont l'objectif est d'assurer sa visibilité à la moitié de la population; visibilité, premier et modeste pas vers l'égalité –, si cette égalité grammaticale devait n'être qu'un paravent, une as-

tuce jouant du symbolique pour laisser perdurer les inégalités salariales ou sociales en les masquant, cette mesure serait plus qu'une mauvaise farce: ce serait une hypocrisie et une imposture.»

La clarté dans la communication doit mener aussi à prendre clairement position dans les débats sociaux. Pour expliquer cela, le linguiste relève le cas fameux des *intérêts notionnels*.

« Cette expression n'est pas immédiatement compréhensible par le quidam, qui, s'il connaît certain sens du mot "notion", pourra peut-être faire l'hypothèse qu'elle a un contenu philosophique. Il se tromperait, ce quidam: le terme renvoie à un droit qu'ont les sociétés de déduire fiscalement une partie des sommes qu'elles ont investies. Ces sommes représentent des intérêts qu'elles n'ont pas payés, puisqu'elles n'ont pas emprunté, mais qu'elles auraient pu payer, puisqu'elles auraient pu emprunter. Un adjectif plus courant s'imposait, si l'on désirait que ce mécanisme fût compris du grand nombre. Par exemple, celui qui donnerait: "intérêts fictifs". Mais ce dernier terme a une connotation négative, et, assurément plus transparent, il n'est pas aussi intimidant que celui que les inventeurs de cette technique fiscale ont imposé. Il est évident qu'opter pour l'une ou l'autre expression n'est pas neutre. Et aussi qu'en adoptant eux-mêmes la première, les adversaires de cette technique partent au combat avec un équipement de retard. »

Rendre la langue claire, c'est rendre le citoyen responsable devant les choix qui sont faits en son nom. ■



JEAN-MARIE KLINKENBERG signera son livre ce vendredi 27/02 entre 18 et 19 heures à la Foire du livre de Bruxelles.



La langue dans la cité - Vivre et penser l'équité culturelle par Jean-Marie Klinkenberg. Les Impressions nouvelles, 320 pages, 21 €.